

## EPA et EP

# Un droit, pas une formalité!

La campagne EP et EPA démarre le 3 février déroule sur le 1er quadrimestre 2025.

Cette année 2 entretiens distincts :

L'Entretien professionnel et l'Entretien Professionnel Annuel. Ces 2 entretiens différents nécessitent 2 rdv sur Sirhus avec une pause respiration entre les 2.

Retrouvez les documents dédiés à ces entretiens dans SIRHUS Pensez à compléter toutes les zones qui vous sont accessibles

### **Entretien Professionnel:**

L'EP concerne tous les agents de droit privé et de

droit public totalisant une ancienneté de 24 mois en continu. Il permet de faire un point d'étape sur votre projet professionnel et individuel y compris Ai-je un projet professionnel?

à l'externe de FT.

C'est un temps de dialogue où vous et votre manager partagez sur votre parcours professionnel et vos souhaits d'évolution.

Comment je me projette à moyen/long terme (1 - 5 ans)? Quelles sont les opportunités qui

Des pistes d'évolution?

**LES OUESTIONS** 

**UTILES À SE POSER** 

**EN AMONT:** 

pourraient s'offrir à moi?

#### **AU SEIN DE MON EMPLOI:**

- Puis-je explorer de nouvelles activités et me confronter à de nouveaux environnements? Puis-je enrichir ma pratique et expérimenter des activités nouvelles?
  - Puis-je me spécialiser sur un domaine afin d'acquérir une expertise?
  - Puis-je conduire un projet/une action?

MON SOUHAIT D'ÉVOLUTION **EST-IL RÉALISTE ET RÉALISABLE AU REGARD DES ORIENTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT?** 

Restons ZEN!

Pas d'obligation de formuler un projet professionnel ou de souhaits d'évolution Profitez de cet entretien pour explorer de nouvelles pistes.



Fiches pratiques de l'Entretien professionnel

# **Entretien Professionnel Annuel:**

L'EPA concerne tous les agents de droit privé et droit public en

CDI sans condition d'ancienneté et en CDD de 12 mois consécutifs minimum à la date de fin de campagne.

Vous bénéficiez, d'un temps dédié de deux heures pour la préparation de votre EPA avec la possibilité de le planifier à votre convenance.

Il s'agit d'un moment d'échange qui se veut constructif, entre vous et votre manager pour :

- Etablir le bilan de l'année écoulée,
- Définir vos perspectives d'évolution à FT et hors FT
- Co construire des plans d'action et des contributions.
- Identifier, actualiser, valoriser vos compétences.
- Définir le plan de développement de compétences nécessaire à vos activités.

## Lien vers la CCN

Connaissez vous le recours possible auprès

de la Commission Paritaire

Nationale de Conciliation (CPNC)?

Je participe

En cliquant sur la date de mon choix

Mercredi 5 février

Ou Jeudi 6 février

Ou Mercredi 12 février

Une heure en visio dès 14h00

N'oubliez pas de saisir dans

Horoquartz WD9 le code HMI

8 jours avant la réunion

Des questions? Des interrogations? Contactez nous

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr



Vous vous retrouvez dans nos valeurs, Rejoignez-nous dès maintenant!

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maitrise et Cadres

A partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2

Article 20.4, Si tu es éligible\* ton manager peut te proposer un Plan d'Action Partagé.

Nous t'invitons à l'accepter, et même a être force de proposition.

C 'est un incontournable en cas de situation de recours de non promotion.

Celui-ci se doit d'être réaliste. réalisable et mesurable.

> \*L'information apparait dans ton document EPA disponible dans Sirhus: Document EPA/Paragraphe perspectives (Selon le 20.4 de la CCN).